



Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

**\*\*\* RÈGLEMENT DIFFÉRÉ \*\*\***

CDCC reportera le règlement du montant en espèces inclus dans le nouveau livrable de CVE1 à une date ultérieure ou la valeur des bons de souscriptions de Cenovus Energy Inc. pourra être déterminée

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 15135U 10 9 & 15135U 11 7
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

**La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HSE seront transférées à la classe d'options CVE1 qui constitue le nouveau livrable.

<b>Husky Energy Inc.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
1,50 \$	HSE	CVE1
2,00 \$	HSE	CVE1
2,50 \$	HSE	CVE1
3,00 \$	HSE	CVE1
3,50 \$	HSE	CVE1
4,00 \$	HSE	CVE1

<b>Husky Energy Inc.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
4,50 \$	HSE	CVE1
5,00 \$	HSE	CVE1
5,50 \$	HSE	CVE1
6,00 \$	HSE	CVE1
6,50 \$	HSE	CVE1
7,00 \$	HSE	CVE1
7,50 \$	HSE	CVE1
8,00 \$	HSE	CVE1
8,50 \$	HSE	CVE1
9,00 \$	HSE	CVE1
10,00 \$	HSE	CVE1
11,00 \$	HSE	CVE1
12,00 \$	HSE	CVE1
13,00 \$	HSE	CVE1
14,00 \$	HSE	CVE1
15,00 \$	HSE	CVE1
16,00 \$	HSE	CVE1
17,00 \$	HSE	CVE1
18,00 \$	HSE	CVE1
19,00 \$	HSE	CVE1
20,00 \$	HSE	CVE1
21,00 \$	HSE	CVE1
22,00 \$	HSE	CVE1
23,00 \$	HSE	CVE1
24,00 \$	HSE	CVE1
25,00 \$	HSE	CVE1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

**CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:**

➤ **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:**

**le 6 janvier 2021**

- **SYMBOLE DES CONTRATS À**
- **TERME SUR ACTIONS :** FHS sera radié
- **SYMBOLE DES BTIC:** BHU sera radié
- **NOMBRE DE CONTRATS:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A
- **LIVRABLE PAR** N/A  
**CONTRACT:**
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET**  
**DE LEVÉE:** N/A

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action:**

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FHS seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes  
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC